

REUNION du 10 octobre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vendredi 10 octobre à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de ROCLES (Allier), dûment convoqué, par Mr GUILLOT Thierry, Maire, s'est réuni en session ordinaire à la salle de la mairie,

Date de convocation : 06/10/2025

Nombre de membres en exercice	9
Présents	7
Votants	8
Pour	6
Contre	1
Abstention	1

PRESENTS : Mrs GUILLOT Thierry, ARNAUD Sébastien, DUPONT Dominique, Mmes LACOURT Véronique, LECANTE Monique, PETIT Christine, HAZEBROUCK Stéphanie, *Lesquels forme la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer d'après les termes de l'article 50 de la loi du 5 avril 1884,*

ABSENTS Excusés : Mr BIDET Jacky, Mme Florence MALAPAIRE

SECRETAIRE de SEANCE : Mme LACOURT Véronique

Pouvoir : Mr BIDET Jacky à Mme LECANTE Monique

Approbation du compte-rendu du CM précédent.

Délibération N°32/ 2025

Abandon du projet isolation des bâtiments communaux et pompes à chaleur

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2121-29 et suivants relatifs aux compétences du conseil municipal ;

Vu la délibération n°50/2022 du 16 décembre 2022 portant sur le lancement du projet « isolation des bâtiments communaux et la création d'une chaufferie collective » ;

Vu la délibération n°26 du 05/09/2023 concernant les demandes de subvention auprès du Département et de la DDT ;

Vu l'accord de principe reçu par la DDT au titre du « Fonds vert » le 20 octobre 2023, et du département le 24 mars 2025 ;

En réunion de conseil municipal le 16 octobre 2024, Monsieur le maire rappelle à l'assemblée que le projet est revu à la hausse suite au refus par l'ABF de l'isolation par l'extérieur ;

En conseil municipal le 28 novembre 2024, les conseillers municipaux s'interrogent sur un autre système de chauffage ;

Vu la délibération n°05/2025 du 07 février 2025 portant sur le changement du mode de chauffage du projet « isolation des bâtiments communaux et la création d'une chaufferie collective » en « isolation des bâtiments communaux et pompes à chaleur » ;

Vu les études et chiffrages reçus du bureau d'études LACLAUTRE ;

Le Conseil Municipal, à la majorité, décide :

- ↳ De mettre un terme au projet d'isolation des bâtiments communaux et chauffage initialement prévu par délibération du 16 décembre 2022 ;
- ↳ D'annuler toute procédure en cours relative à ce projet, y compris les études complémentaires éventuelles ;
- ↳ De charger M. le Maire de notifier la présente décision aux partenaires concernés et de procéder à toutes démarches administratives nécessaires à la clôture du dossier.
- ↳ De transmettre cette délibération aux services concernés par les subventions accordées, celles-ci n'ayant plus lieu d'être.

Informations et Affaires diverses

- M.le Maire dit qu'il se désolidarise totalement de la décision d'arrêt du projet qui coûte à la commune 85 347,46€ non subventionnable et insiste sur le fait que c'est une perte nette pour les contribuables.

- Aménagement du stade : Défauts sur revêtement jeux d'eau, gouttière local mauvaise contre pente, kiosque panneaux trop près du sol, proposition par l'entreprise pour essai pour rattraper le revêtement du city stade.
- Saisine Comité Social Territorial pour adhérer à la convention collective CDG03 pour la prévoyance, accordé par le conseil municipal.

La séance est levée à 19h40 suite au départ des conseillers municipaux.

Le Maire, Thierry GUILLOT	Le Secrétaire, Véronique LACOURT